



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-29

L'an deux mille vingt et un, à 10h00 Le 17 décembre, en visio

Date de convocation	10 décembre 2021		
Nombre de délégués:			
 Titulaires Suppléants Présents Votes par procuration 	51 Titulaires 51 Suppléants 30 Présents 0 votes par procuration		

Étaient présents :

M. Farid BESSADI

M. Philippe CLAUDE

M. Jean François GOSSET

Mme Inès DE MONTGON

Mme Edith COLIN

M. Bernard DEKENS

Mme Dominique FLORES

M Jean Claude JACQUEMART (représente M PAULET)

M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)

M. Sébastien ROUSSEAU

M. Hervé CORVISIER

M. Michel LALLEMAND

M. Yvon HUMBLOT

M. Samuel GRIS (représente M WECKERING)

M. Jean Yves JONET

M Gery TRONÇON

M Jean François VALLOIRE

M. Dominique COLLIN

M. Alain DUPOMMIER

M. Kévin GENGOUX

M. Yannick ROSSATO

M. André LIEBEAUX

Mme Sylvaine GERARD

M. Eric GILLARDIN

M. Pierre CORDIER

Mme Else JOSEPH

M Michel NORMAND

Mme Charline SINGLER (représente M VAUTRIN)

Mme Valérie WOITIER

M Benoit JOURDAIN

Objet de la délibération :

INDEMNITES DE FONCTION

Résultat du vote

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-29

Objet de la délibération :

INDEMNITES DE FONCTION

Le 11 octobre 2021, le comité syndical de l'EPAMA a désigné un nouvel exécutif : Président, Vice- présidents et Secrétaire.

L'article L.5211-12 dispose:

"Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ».

Le Président propose qu'aucune indemnité ne soit perçue

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- DECIDE qu'aucune indemnité de fonction ne sera versée



Nom	Présent / Représenté par		
M. Farid BESSADI	POUR		
M. Philippe CLAUDE	POUR		
M. Jean-François GOSSET	POUR		
Mme Inès de MONTGON	POUR		
Mme Edith COLIN	POUR		
M. Bernard DEKENS	POUR		
Mme Dominique FLORES	POUR		
M Jean Claude JACQUEMART	POUR		
M Christian MAGISSON	POUR		
M. Sébastien ROUSSEAU	POUR		
M. Hervé CORVISIER	POUR		
M. Michel LALLEMAND	POUR		
M. Yvon HUMBLOT	POUR		
M Samuel GRIS	POUR		
M. Jean-Yves JONET	POUR		
M. Géry TRONÇON	POUR		
M. Jean-François VALLOIRE	POUR		
M. Alain DUPOMMIER	POUR		
M. Dominique COLLIN	POUR		
M. Kévin GENGOUX	POUR		
M. Yannick ROSSATO	POUR		
M. André LIEBEAUX	POUR		
Mme Sylvaine GERARD	POUR		
M Eric GILLARDIN	POUR		
M. Pierre CORDIER	POUR		
Mme Else JOSPEH	POUR		
M. Michel NORMAND	POUR		
Mme Charline SINGLER	POUR		
Mme Valérie WOITIER	POUR		
M. Benoît JOURDAIN	POUR		